

PROJET DE RÈGLEMENT NO RV24-5637

AVIS PUBLIC DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES ET ORGANISMES DÉSIRANT S'EXPRIMER SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RV24-5637 intitulé « Règlement de modification d'un règlement d'urbanisme » et modifiant le règlement de zonage no 4300.

AVIS PUBLIC est donné, par les présentes:

- QUE lors d'une séance tenue le 15 avril 2024, le conseil de la Ville de Drummondville a adopté, par résolution, le projet de règlement no RV24-5637;
- QU'une assemblée publique de consultation sera tenue le 29 avril 2024, à compter de 18 h 30 à l'hôtel de ville de Drummondville, situé au 415 de la rue Lindsay à Drummondville;
- QUE ce projet de règlement a pour objet d'amender le règlement de zonage no 4300 dans le but :
 - d'augmenter le nombre de logements par terrain maximal (log./ha) pour la classe d'usages H-4 (habitation multifamiliale) de structure isolée à l'intérieur de la zone d'habitation H-0039.

La zone d'habitation H-0039 inclut des terrains situés approximativement de part et d'autre des rues Hébert, Loring et Dorion.

- QUE la zone visée par le présent projet de règlement est délimitée telle que montrée au plan ci-dessous faisant partie intégrante du présent avis;
- QUE toutes les dispositions de ce projet de règlement **sont susceptibles d'approbation référendaire.**

Au cours de l'assemblée de consultation, un membre du conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le projet de règlement no RV24-5637 est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, au Service du greffe situé au 415 de la rue Lindsay à Drummondville, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

<p>Le règlement concerné aura pour conséquence, notamment, d'augmenter la densité relative au nombre maximal de logements par terrain pour les habitations multifamiliales de 4 à 6 logements dans le secteur des rues Hébert, Loring et Dorion.</p>

DONNÉ À DRUMMONDVILLE, ce 19 avril 2024.

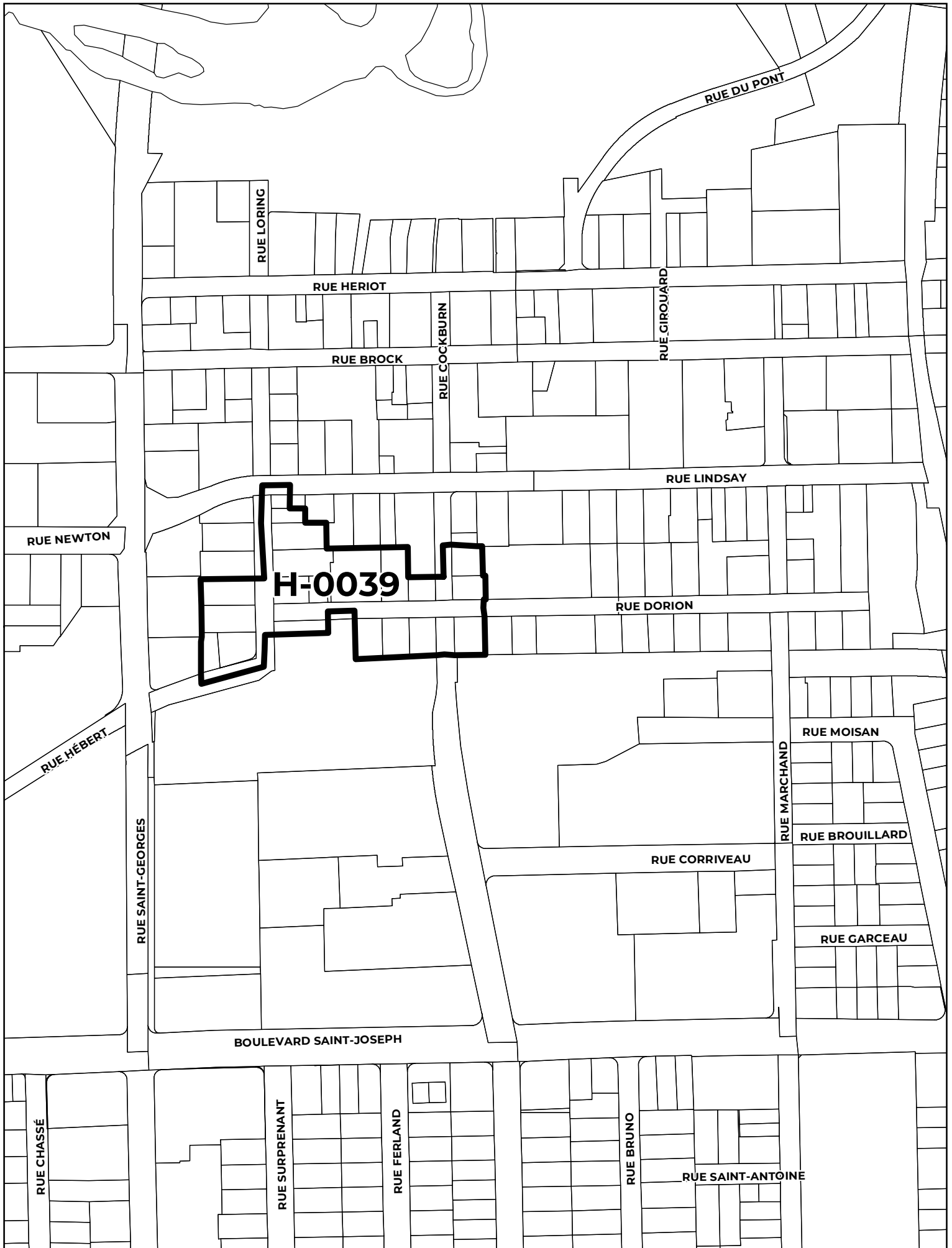
Me Mélanie Ouellet

GREFFIÈRE

PUBLICATION DU PLAN D'ACCOMPAGNEMENT

PROJET DE RÈGLEMENT No. RV24-5637

ZONE VISÉE PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT



Légende

  Zone visée

 Zone exclue